

La devise de l'Union européenne

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_devise_de_l_union_europeenne-fr-15a2404d-d959-41e0-80bd-cfabeb5e270e.html

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016



La devise de l'Union européenne

La devise de l'Union est «*Unie dans la diversité*». Comme tous les autres symboles, la devise fait clairement ressortir le sens de l'identité européenne dont bénéficie, au-delà de l'entité Union européenne, tout citoyen de celle-ci. Les éléments utiles à l'interprétation de la signification de la devise, inscrite à l'art. I-8 du traité constitutionnel, peuvent être trouvés dans le préambule de celui-ci, où la locution «Unie dans la diversité» est mentionnée au cinquième considérant. Examinons les deux termes employés dans la devise de l'Union européenne: «unie» et «diversité».

La locution *Unie dans la diversité* fait référence à l'Europe, à ses valeurs et à son patrimoine culturel, religieux et humaniste. Des valeurs qui placent au centre de la vie sociale deux protagonistes: d'un côté, la personne humaine et ses droits, de l'autre, le respect du droit. Le passage du préambule le plus éclairant aux fins de l'interprétation de la devise est celui qui figure au quatrième considérant. Il y est précisé que «les peuples d'Europe, tout en restant fiers de leur identité et de leur histoire nationale, sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun.»

Cette phrase fait en effet clairement et explicitement ressortir les deux notions d'unité et de diversité. Les concepts qui expriment l'unité ne sont pas nouveaux. Ils reprennent opportunément la formule de «l'union sans cesse plus étroite» qui figure dans le préambule du traité sur l'Union européenne. Le parcours vers des relations toujours plus étroites est progressif, il procède – comme le prévoyait déjà la déclaration Schuman du 9 mai 1950 – par réalisations concrètes qui créent une solidarité de fait. L'«unité», toutefois, n'est pas une fin en soi. Par contre, elle a un but précis: celui de forger un «destin commun». Mais le concept de «diversité» s'en trouve également explicité. On le retrouve dans le rappel clair à la fierté de l'identité des peuples et des histoires nationales, comme au respect des droits de chacun.

Pour comprendre parfaitement le contenu exact de la devise, l'accent doit être mis sur les valeurs communes aux États membres et, par conséquent, fondatrices de l'Union européenne. L'art. I-2 du traité constitutionnel en énumère six: dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit et respect des droits de l'homme. Ces valeurs renvoient à l'environnement social européen, lui-même basé sur le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination. D'autres éléments permettant d'explicitier la devise peuvent être tirés de l'art. I-2. En effet, la référence à l'«unité» (Union, communes, société) ainsi que celle de la «diversité» (pluralisme, tolérance) y sont mises en lumière.

L'essentiel est de parvenir à un point d'équilibre entre unité et diversité. Une unité excessive, peut, en effet, comporter des risques d'homogénéisation, donc de destruction des identités nationales. Une diversité excessive peut facilement empêcher la convergence des intentions et, à la longue, miner à la base l'édifice de l'Europe réunifiée. Jack Lang a bien saisi ces concepts quand il observait que «diversity is not division (...), difference is not indifference, union is not uniformity». Il semble donc essentiel de rechercher l'unité des valeurs fondamentales, la présence simultanée de l'unité et de la différenciation. À la fin des années 20, Ortega Y Gasset proposait à cet égard une métaphore devenue célèbre à juste titre: «L'Europe est comme un essaim: beaucoup d'abeilles et un seul vol». Mais les risques d'implosion peuvent également être internes au système. Giscard d'Estaing lui-même a observé, à cet égard, que la culture dominante au sein des institutions de Bruxelles sous estime systématiquement les diversités, considérant que celles-ci constituent un obstacle sur la voie de l'homogénéisation de l'Europe. D'autre part, l'homogénéisation est l'un des objectifs que cette culture se propose d'atteindre en essayant de la réduire d'en haut moyennant l'imposition de normes uniformisantes et en faisant pression sur les mécanismes identitaires. Pour Giscard d'Estaing, au contraire, la diversité est dans le patrimoine génétique de notre continent, qui manque de facteurs unificateurs tels qu'une langue unique, une religion commune ou l'exercice d'un pouvoir centralisé susceptible d'imposer un modèle européen uniforme. Giscard note que cinquante années de processus d'intégration ne sont pas parvenues à harmoniser le mode de vie des Européens. Dans l'impossibilité, comme on l'a dit, de s'appuyer sur l'assimilation induite par une langue commune (comme aux États-Unis, lesquels, toutefois, sont en train de devenir, à l'instar de l'Europe, un pays multilingue) ou par une population prédominante (comme en Chine où 80 % de la population fait partie de l'ethnie Han), l'Europe doit s'organiser à partir de sa diversité et non contre celle-ci. Autrement dit, elle doit trouver un point d'équilibre raisonnable entre les exigences de sa diversité et la nécessité de constituer un ensemble cohérent.